



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | ÉCOLE DOCTORALE
DROIT ET SCIENCES POLITIQUES,
ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

A l'attention de :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic, Madame KRAFFT Jackie, Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike, Monsieur LEPOUTRE Jules, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline, Monsieur VIEIRA-DA-COSTA-CERQUEIRA Gustavo

Doctorants élus :

Madame DIELEN Ilona, Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT Gwenaëlle

Représentants Socio-économiques

Madame MAGARO Patrizia

Personnel administratif:

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Membres invités :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur CHARLIER Christophe, Monsieur NAPOLETANO Mauro

Nice, le 18/12/2024

Chers membres du Conseil,

Je vous prie de trouver ci-après le compte rendu de la réunion de notre conseil qui s'est déroulée le 5 décembre 2024

**Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED DESPEG tenue le 5 décembre 2024 à 16h30
Salle 409 et visioconférence**

Etaient présents en personne ou en visioconférence :

Madame ATTOUR Amel, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur DIBIAGGIO Ludovic (représenté par Madame BELLONE Flora), Madame KRAFFT Jackie (représentée par Monsieur NAPOLETANO Mauro), Monsieur LERAY Grégoire, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MAYRHOFER Ulrike (représentée par Monsieur LERAY Grégoire), Monsieur LEPOUTRE Jules, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame TÜRK Pauline (représentée par Monsieur GUERRINI Marc), Monsieur VIEIRA-DA-COSTA-CERQUEIRA Gustavo (représenté par Madame ATTOUR Amel)

Madame DIELEN Ilona (représentée par Monsieur ELIDRISSI Rayane), Monsieur ELIDRISSI Rayane, Madame FAUGÈRE Odélie, Monsieur MALAFRONTÉ Olivier, Madame PRIGENT Gwenaëlle

Madame MAGARO Patrizia

Madame DIOP Rokhaya, Madame PIECZYRAK Iwona,

Etaient excusés :

Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur CHARLIER Christophe

Ordre du jour :

1. Vote sur la Direction Adjointe de l'ED DESPEG pour le mandat 2024-2028

Madame Bellone invite les membres du conseil à se prononcer sur la reconduction de Monsieur Philippe Luppi, à la fonction de directeur adjoint de l'école doctorale, pour le mandat 2024-2028. Avant de passer au vote, Monsieur Luppi rappelle les actions entreprises au cours du mandat précédent et ses motivations pour poursuivre son investissement au sein de l'ED DESPEG.

La proposition de reconduire Monsieur Philippe LUPPI à la direction adjointe de l'école doctorale DESPEG est soumise au vote, qui se déroule à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

S'abstient : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 20

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Dossiers individuels à discuter : inscription/pré-inscription

4 demandes d'inscription en Doctorat pour des étudiants recrutés dans le cadre du PhD programme de SKEMA sous contrat de recherche de droit privé, sont examinés et reçoivent un avis favorable du conseil.

Parmi ces demandes certaines sont examinées en conseil car le rang de sortie de MASTER n'est pas connu tandis que l'ensemble des autres critères qui guident les admissions en doctorat hors contrats doctoraux UniCA, au sein de l'Ecole Doctorale DESPEG sont remplis. Pour rappel ces critères incluent *i)* un parcours académique de qualité attesté par une mention assez bien à minima en MASTER et un rang de sortie dans la première moitié du classement de MASTER, *ii)* une formation et des dispositions à la recherche préétablies et attestées par exemple par une note de mémoire de MASTER supérieure à 14, *iii)* un projet de recherche doctorale en adéquation avec la politique scientifique du laboratoire, *iv)* un plan de financement de la thèse pour les 3 années de doctorat.

Pour alléger la charge du conseil et accélérer les délais de traitement des demandes d'admission en doctorat hors contrats doctoraux UniCA, le conseil s'accorde pour décider qu'à l'avenir, les dossiers qui remplissent tous les critères mais pour lesquels le rang de sortie du MASTER n'est pas connu peuvent être directement admis par l'école doctorale sans examen pour avis en conseil.

3. Arrêt des modalités du Prix de Thèse 2024 de l'ED DESPEG et vote sur un prix spécial de l'ED DESPEG pour la thèse de Madame Chiara PARISI

Suite à la non-reconduction en 2024 des Prix « Jeunes Chercheurs » des Victoires de la Recherche de la Ville de Nice, décision notifiée aux écoles doctorales par notre vice-présidente

à la formation doctorale, Madame Anne VUILLEMIN, début novembre, la direction de l'ED DESPEG propose à son conseil de décerner *un prix spécial* doté du même montant que celui attendu, à savoir *300 euros*, à la thèse qui avait été nominée à l'issue de la commission des prix de thèse de l'ED DESPEG qui s'était réunie le février 2024. Il s'agit de la thèse de Madame Chiara PARISI, intitulée « *Déplacements forcés de population et droit international* » qui avait été soutenue au LADIE le 21 décembre 2023.

La proposition de décerner un ***Prix spécial de l'Ecole Doctorale DESPEG en Droit Public à la thèse de Madame Chiara PARISI, assorti d'une dotation financière de 300 euros***, est soumise au vote au sein de conseil.

Les résultats sont les suivants :

S'abstient : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 20

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

La direction de l'école doctorale aborde ensuite la question des modalités des prix de thèse de l'ED DESPEG pour l'année 2025. Les membres du conseil échantent sur différentes options : abandon des prix par section disciplinaire CNU au profit d'un seul ou de deux prix d'excellence toutes disciplines confondues ; création de prix qui récompensent différents types d'excellence : excellence académique, impact sociétal fort, lien avec le monde socio-économique.

A l'issue de ces discussions, le conseil se prononce majoritairement en faveur du maintien des prix par discipline pour l'année 2025. Il s'accorde aussi sur le fait que les critères d'évaluation devront être précisés lors du prochain conseil et que chaque thèse devra être rapportée par, au moins, un expert de la discipline. L'idée de faire appel a des experts extérieurs à la commission, lorsque celle-ci manque des ressources disciplinaires en interne, est accueilli favorablement. Les modalités de ce recours a des experts externes devront être précisées lors du prochain conseil.

4. Arrêt des modalités du concours des contrats doctoraux 2025

Le conseil s'accorde pour ouvrir la campagne des contrats doctoraux à partir de début mai (date à préciser) et pour une procédure de candidature en trois étapes.

Etape 1 : Pré-candidature auprès du laboratoire de recherche

Chaque laboratoire définit les modalités spécifiques de pré-sélection des candidatures qu'il met en œuvre (pièces demandées, modalités de pré-audition...). Ces modalités sont publiées sur les sites internet des laboratoires et accessibles à partir du site de l'ED DESPEG via un lien renvoyant aux pages dédiées des laboratoires.

Etape 2 : Dépôt du dossier complet de Candidature sur ADUM

Chaque candidat dépose un dossier de candidature complet via la plateforme ADUM au plus tard fin juin 2025 (date à préciser). Les pièces demandées pour ce dossier complet sont listées sur le site de l'Ecole Doctorale.

La commission d'attribution des contrats doctoraux de l'ED DESPEG se réunit dans la première semaine de juillet (date à préciser) et établit une liste de candidats autorisés à se présenter pour l'audition en étape 3.

Etape 3 : Auditions des candidats retenus par la commission de concours des contrats doctoraux de l'ED DESPEG

Les candidats retenus par la commission de concours des contrats doctoraux de l'ED DESPEG lors de l'étape 2 sont auditionnés par la même commission dans la deuxième semaine de juillet 2025 (date à préciser).

Un document qui détaille les modalités du concours dans chacune de ces étapes est discuté en conseil. Ce document devra être finalisé, avec la précision des dates retenues pour chaque étape et fera l'objet d'un vote en conseil avant la date d'ouverture de la campagne 2025.

5. Choix thématique Doctoriales 2025

Les membres du conseil de l'Ecole Doctorale s'accorde sur le thème suivant pour l'édition 2025 des doctoriales de l'ED DESPEG : « *Le(s) Politique(s) face aux crises* ».

6. Point Insertion professionnelle des jeunes docteurs

La direction de l'école doctorale informe le conseil qu'elle travaille avec la maison des études doctorales à l'établissement d'une convention de collaborateur de recherche spécifique, pour les jeunes docteurs qui soutiennent leur thèse en fin d'année civile et qui ne sont plus sous contrat UniCA ou étudiant au sein de UniCA à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante. Ce travail se fait en concertation avec les laboratoires de recherche associés à l'ED DESPEG, notamment avec le GREDEG qui est hébergé dans des locaux du CNRS et pour lequel l'établissement dispose d'une convention de collaborateur de recherche est un pré-requis pour pouvoir accueillir, au sein de l'Unité, les jeunes docteurs non-salariés par UniCA dans les mois qui suivent leur soutenance de thèse.

7. Questions diverses

Pas de questions diverses.

La réunion du conseil se termine à 19h.